

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023**

DEL-2023-338

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. HACQUIN - en visioconférence.

Mmes JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE QUINTAL - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLE
CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

En application de la délibération prise par le Comité syndical le 8 décembre 2022, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 1 €/ an/ habitant DGF, à laquelle s'ajoute une part fixe de 200 €/ an. Ce montant de cotisation est voté chaque année par le Comité, le taux de participation du SYANE à hauteur de 50 % du coût du service est quant à lui garanti sur la durée de la convention.

La collectivité suivante souhaite adhérer au service de Conseil Energie :

Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle 2023
QUINTAL	1.322	1.522,00 €

Par délibération en date du 6 novembre 2023, la commune de QUINTAL a approuvé le transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE. Le Comité du SYANE s'est réuni le 7 décembre 2023 et s'est prononcé favorablement sur le transfert effectif de cette compétence au SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie de la commune de QUINTAL pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.